

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°54 - 2021 relative à la modification du règlement intérieur de l'URCA

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 8 octobre 2021,

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement intérieur de l'université de Reims Champagne Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Règlement intérieur URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021